



Arrêté N°

portant modification de l'arrêté N° 2B-2020-12-21-006 en date du 21 décembre 2020 portant convocation des électeurs et modalités de dépôts de candidatures pour l'élection municipale partielle intégrale de Carticasi

Le sous-préfet de Corte

Vu le code électoral, notamment ses articles L.247, L.255-4, L.267 ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-35 à L.2121-39 ;

Vu le décret du 07 septembre 2018 nommant Monsieur Ronan LEAUSTIC sous-préfet de l'arrondissement de Corte ;

Vu l'arrêté N° 2B-2020-12-21-006 en date du 21 décembre 2020 portant convocation des électeurs et modalités de dépôts de candidatures pour l'élection municipale partielle intégrale de Carticasi ;

Considérant qu'une erreur de date a été commise quant à la fin de la période de recueil des candidatures du premier tour de scrutin et qu'en conséquence il convient de la corriger ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : L'article 5 de l'arrêté N° 2B-2020-12-21-006 portant convocation des électeurs et modalités de dépôts de candidatures pour l'élection municipale partielle intégrale de Carticasi est modifié comme suit :

Au lieu de lire

Pour le premier tour, au plus tard le jeudi 18 janvier 2021 à 18 heures ;

Lire

Pour le premier tour, au plus tard le jeudi 21 janvier 2021 à 18 heures ;

Le reste est sans changement.

Article 2 : En application des dispositions combinées des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia (Villa Montepiano – 20407 Bastia Cedex – Tél : 04.95.32.88.66 – Télécopie : 04.95.32.38.55 – Courriel : greffe.ta.bastia@juradm.fr – Télécours : <https://citoyens.telerecours.fr>) dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

Durant ce délai, un recours gracieux et /ou hiérarchique est également ouvert, lequel aura pour effet d'interrompre et de proroger le délai du recours contentieux précité.

Article 3 : Le sous-préfet de l'arrondissement de Corte et le président de la délégation spéciale de la commune de Carticasi sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Corse, affiché dans la commune et déposé sur la table de vote le jour du scrutin.

Fait à Corte, le 04 janvier 2021

Le préfet,
Pour le préfet et par délégation,
Le sous-préfet de Corte,



Ronan LÉAUSTIC